

**Délibération n°21**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
61

Nombre de votants :  
59

Date de convocation :  
21 mars 2017

Date d'affichage  
du compte-rendu :  
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

**Objet :**  
**Taxe d'Enlèvement des Ordures**  
**Ménagères (TEOM) :**  
**détermination des taux**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacque DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX a donné pouvoir à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, a donné pouvoir à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

Mme Catherine HOARAU

## **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : détermination des taux**

Sur le territoire de Riom Limagne et Volcans, préexiste une situation complexe en matière de fixation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les deux anciennes communautés Limagne d'Ennezat et Riom Communauté avaient instauré la TEOM pour leur propre compte et votaient chaque année leur propre taux en fonction de la participation demandée par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) sur leur territoire.

Sur le périmètre de Volvic Sources et Volcans, c'est le SBA qui a instauré la TEOM et en fixe le taux. La communauté de communes confirmait par un vote le taux décidé par le SBA.

Cette situation est maintenue sur l'année 2017 avec l'approbation de trois taux différents selon les anciens périmètres.

Les éléments prévisionnels permettant de déterminer les taux de TEOM proviennent à la fois des services de la DGFIP (bases taxables prévisionnelles) et du SBA participation par habitant de 129,51 € sous réserve de l'approbation par le conseil syndical.

### **Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

**- fixe les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères conformément au tableau ci-dessus.**

Territoire	Participation au SBA prévisionnelle	Bases taxables prévisionnelles	taux
Ex Limagne d'Ennezat	1 837 442 €	11 395 780	16,12 %
Ex Riom Communauté	4 005 108 €	35 821 053	11,18 %
Ex Volvic Sources et Volcans	2 416 069 €	15 109 878	15,99 %

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*



***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 28 mars 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***